

logements que de 4 à 5 p. 100. Je puis assurer au député et à la Chambre qu'ils ont été entendus. Par contre, nos pratiques parlementaires exigent que toute modification fiscale soit dévoilée uniquement dans le cadre d'un projet de loi ou par un exposé budgétaire et ne peut être communiquée en réponse à la question même d'un parlementaire suffisamment intéressé pour attendre jusqu'à cette heure tardive.

LE CANADIEN NATIONAL—LA RÉDUCTION DU SERVICE-VOYAGEURS EN ONTARIO SEPTENTRIONAL—DEMANDE DE CONVOCATION DU COMITÉ DES TRANSPORTS

**M. Doug Rowland (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, comme en fait foi la page 3329 du hansard du 12 février, j'ai demandé au ministre des Transports (M. Jamieson) s'il avait l'intention de demander au CN de revenir sur sa décision de supprimer les trains n<sup>os</sup> 7 et 8. Je dois admettre honnêtement que, contrairement à son habitude, le ministre m'a fourni une réponse qui n'en était pas une et je ne suis pas disposé à en rester là.

L'annulation des trains n<sup>os</sup> 7 et 8 par le CN démontre que cette société publique, sans avoir fait de déclaration de politique à cet effet, essaie de s'engager dans la même voie que le CP. Le CN est décidé à abandonner petit à petit tous ses services déficitaires sans tenir aucun compte du public. En outre, aux termes des règlements actuels régissant les chemins de fer et la suppression des services, il est évident que personne n'aura jamais le dernier mot avec les chemins de fer en ce qui concerne la rentabilité ou la non-rentabilité d'un service parce qu'on leur permet de présenter pour étude chaque service séparément alors que la rentabilité d'un service ne peut se calculer que par rapport à l'ensemble du réseau.

Évidemment, la prochaine étape dans l'abandon, par le CN, d'un service-voyageurs convenable sera la dévalorisation des trains 1 et 2, alors qu'ils devront faire plus d'arrêts pour desservir les agglomérations qui seraient autrement privées de service à la suite de la suppression des trains 7 et 8; ainsi, on accroîtra la durée du parcours des trains 1 et 2, on rendra le service moins attrayant pour ceux qui se rendent loin, on fera diminuer le nombre des voyageurs et, partant, la rentabilité du service et, de ce fait même, on rendra inévitable une demande d'abandon.

Le silence du ministre à ce sujet me paraît éloquent, surtout qu'il n'est pas tellement silencieux d'habitude, comme je l'ai déjà dit. Son silence signifie qu'il acquiesce à la décision du CN d'abandonner son service, qu'il laissera le service-voyageurs des chemins de fer au Canada tomber en désuétude. Sinon, je voudrais que lui-même ou son représentant nous le dise carrément et, du même coup, nous avise des mesures que le ministère prendra pour enrayer cet enchaînement.

D'ordinaire, dans des circonstances semblables, le ministre se dérobe derrière le paravent de l'indépendance du CN et de la Commission canadienne des transports. Pareille attitude est absolument inacceptable et indéfendable, me semble-t-il. Si le gouvernement n'est pas satisfait du comportement d'une commission ou d'une société de la Couronne, il a le pouvoir d'en remplacer les dirigeants. L'inaction du gouvernement, en dernière analyse, signifie donc l'acceptation. En outre, l'existence de ces conseils, commissions et sociétés, leurs méthodes et leurs mandats découlent de mesures parlementaires et peu-

vent être transformés par des mesures semblables, si on juge les résultats inacceptables. Je ne dis pas que le faire sera facile. Je prétends que c'est possible si le gouvernement est vraiment en désaccord quant aux politiques suivies.

Enfin, je trouve tout à fait odieuse la pratique—qui se répand de plus en plus—de confier le pouvoir de prendre des décisions dans les domaines vitaux d'intérêt public à des commissions et des conseils presque indépendants. C'est surtout parce que le gouvernement actuel et d'autres ont suivi une telle politique que cette institution a dans le public aussi mauvaise réputation. La prolifération des conseils et des commissions explique pourquoi la Chambre traite si rarement des questions d'actualité, directement liées aux préoccupations de la population. Le soin de toutes ces questions a été confié à des conseils et à des commissions par des hommes politiques qui craignaient d'exercer les pouvoirs et d'assumer les responsabilités qui leur avaient été confiés à titre de représentants élus par le peuple.

Les conseils et commissions n'améliorent nullement le processus gouvernemental, l'imbroglio dans nos moyens de transport en est une preuve. De fait, ils nuisent en ce que nos institutions désignées agissent moins pertinemment, nos représentants élus assument moins de responsabilités et nos politiques d'État sont moins logiques. En fait, les politiques publiques ne sont plus dignes de ce nom. C'est plutôt un pot-pourri de formules ad hoc. La preuve n'est nulle part plus éclatante que dans le transport public. Nulle part ailleurs la situation n'exige-t-elle une solution plus urgente.

J'exhorte le gouvernement à faire face loyalement à ses responsabilités, à cesser de s'abriter derrière la CTC et le CN et à assurer au pays la politique de transport nationale qu'il demande sur tous les tons. Pour y arriver, il faudra prendre de temps à autre des décisions difficiles et impopulaires, mais c'est pour cela que nous avons été élus. Ce n'est sûrement pas pour charger des gens de prendre ces décisions à notre place. Nous n'avons pas été élus pour écarter les importantes décisions de l'arène politique, mais pour les prendre nous-mêmes, de notre mieux, et pour en répondre devant les électeurs.

C'est dans cette optique que je prie de nouveau, par votre intermédiaire monsieur l'Orateur, le ministre ou son représentant de nous dire les mesures qu'il entend prendre quant à l'annulation des trains n<sup>os</sup> 7 et 8 et la décision des chemins de fer d'abandonner le service-voyageurs. A-t-il l'intention de protester, d'user de son autorité ou est-il d'accord? S'il est d'accord, pour quelle raison? Voilà autant de questions dont nous aimerions connaître les réponses. Nous voulons du moins qu'on nous dise que le gouvernement ne permettra plus aux compagnies de chemins de fer d'appliquer leur politique de réduction des services. Dites-nous au moins que le gouvernement fera en sorte que les chemins de fer cherchent, de concert avec le gouvernement, les moyens d'améliorer le service de transport public, en vue de lutter contre l'encombrement et la pollution, résultante d'une dépendance exagérée vis-à-vis de l'automobile.

J'espère qu'on donnera réponse à certaines de mes questions.

• (10.10 p.m.)

**M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je me fais un